



N°77- Avril 2017 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2017

Les délibérations dans leur intégralité peuvent être consultées sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Débat communal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Conformément aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en matière d'élaboration du PLUI, suite aux décisions prises par le Conseil Communautaire et aux consultations des élus des communes, un bureau d'études a élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document établit un diagnostic de territoire et propose des orientations d'aménagement du territoire. C'est au regard du PADD que le PLUI sera établi.

De fait, le PADD est soumis à débat aux communes et au conseil communautaire.

Le PADD porte sur :

- ✓ les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,
- ✓ les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- ✓ les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- ✓ les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat.

Les échanges portent sur les axes suivants :

- « favoriser un aménagement qualitatif du territoire »,
- « organiser les équipements »
- « maintenir la qualité paysagère du territoire »
- « protéger les espaces majeurs naturels, agricoles et forestiers »
- « préserver et remettre en bon état des continuités écologiques »
- « conforter une offre en habitat »
- et enfin « faciliter les transports et moderniser les déplacements »

Il ressort du débat quelques points qu'il est nécessaire de souligner afin de rendre le bureau d'études attentif sur la réalisation des projets futurs au niveau communal :

En effet, dans les spécificités liées à l'aménagement qualitatif du territoire, la phrase « *Restaurer et moderniser les centres anciens pour accueillir des habitants, en veillant à la préservation des caractéristiques urbanistiques et architecturales* » devraient être plus nuancée afin que l'on ne se bloque pas par rapports aux progrès techniques. On peut nuancer en précisant qu'il faudrait essayer de maintenir l'architecture existante mais sans contraindre, dans la mesure du possible et du bon sens, les constructions modernes

De plus, cette contrainte de maintenir l'existant (très onéreux) sera-t-elle suivie d'une aide financière pour les particuliers ?

En ce qui concerne l'organisation des équipements, le projet vise à favoriser les bourgs centre, néanmoins, les autres communes de la CCPZ ont également le droit de bénéficier d'équipements, si le cas se présente, au même titre que les habitants des bourgs centre.

Maintenir la qualité paysagère du territoire, notamment en « *préservant les points hauts et les lignes de crêtes de toute nouvelle implantation, y compris agricole* » est un point qui ne permet pas aux exploitants agricoles d'installer une sortie d'exploitation autour du village, or ils sont également bloqués en terme de développement à l'intérieur des villages, quelle solution leur reste-t-il ?

Dans la liste des espaces majeurs naturels, agricoles et forestiers à protéger, nous souhaitons intégrer le Boesch de Minversheim ainsi que la partie boisée du Koppenberg.

De plus selon nous, dans le chapitre « *maintenir et restaurer les corridors écologiques (aquatiques et terrestres) et préserver de toute urbanisation* » il convient d'inclure la totalité du Minversheimerbach (Le Minversheimerbach aussi dénommé Landgraben est un ruisseau du nord de l'Alsace, affluent de la Zorn et sous-affluent de la Moder) passant sur le territoire et non seulement la partie située à Ettendorf.

Minversheim est très bien desservi par l'offre de transport en commun (gare TER), proximité de l'échangeur de l'A4 à Schwindratzheim, aussi nous pouvons également faire partie de la liste des bourgs dans lesquels il convient d'inscrire une part plus importante dédiée au développement de l'habitat.

Enfin, en ce qui concerne la création d'un axe faisant la liaison entre l' A4 et Bouxwiller, il semble que ce projet est en contradiction avec le fait de préserver le foncier agricole, les vergers, les bois ou encore les arbres remarquables..

Le relevé de ces échanges sera transmis au sous-préfet de l'arrondissement de Saverne ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Salle polyvalente : acquisition d'un éclairage pour la scène

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un système d'éclairage de la scène pour la salle polyvalente. Les travaux seront confiés à l'entreprise Média Contrôle Caretti, sise 8 rue du Stade à Bernardswiller, pour un montant d'environ **de 6 092 € HT**.

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte la **participation de 3 000€ de la section Théâtre de l'ASCLM de Minversheim**.

Cimetière : mise en place d'un ossuaire

Depuis la loi du 19 décembre 2008, obligation est faite aux communes d'aménager un emplacement appelé ossuaire dans chaque cimetière municipal afin de recevoir les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.


De fait, Le Conseil municipal décide la mise en place d'un ossuaire, les travaux sont confiés à l'entreprise MEAZZA sise Zone Artisanale des Maréchaux, 4 rue Kellermann à Mundolsheim, pour un montant de **3 208 € HT**.

RPI Minversheim-Alteckendorf : demande de subvention

Un professionnel doit intervenir pour la production du volet scénique de la fête de fin d'année présentée par la classe de CP. Afin d'aider à financer ce projet, Mme Nadine KOCH, directrice de l'école primaire d'Alteckendorf, a formulé une demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide l'attribution **d'une subvention de 250 €** pour permettre le paiement de l'intervenant « théâtre » dans la classe de CP d'Alteckendorf qui sera versée sur le compte de l'USEP Alteckendorf.

Divers



A noter sur
votre agenda

Dimanche 23 avril :

Election Présidentielle : 1^{er} tour

Allons voter, ne laissons personne décider à notre place.

Bureau de vote à l'école maternelle ouvert de 8h à 19h

Samedi 29 avril : Opération Une Rose un espoir

Les motards vous proposent une rose contre un don minimum de 2€ au profit de la lutte contre le cancer. Les motards seront clairement identifiés.

Les sommes collectées dans le Bas-Rhin sont exclusivement affectées aux malades du Bas-Rhin.

Dimanche 30 avril : Journée festive à l'initiative de l'ASCLM

Au programme : marche populaire, tournoi de pétanque, animations enfants, exposition de véhicules anciens et marché du terroir, **projection de photos anciennes de Minversheim de 1910 à 2000 :** il y en a pour tous les goûts !!

Rentrée 2017 : inscription à l'école maternelle

Elles se feront à l'école maternelle et sur rendez-vous

Vendredi 19 mai de 16h à 18h

Veuillez-vous munir du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'inscription établi au préalable par la Mairie.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17 /Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau :
03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) :
08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement
(urgence technique) : 03.88.19.97.09